

## Mineurs : anticipation et gestion de leur protection

Niveau : Pratique courante

### Public concerné :

---

Notaires, Clercs rédacteurs

### Objectifs :

---

- Attirer l'attention du notaire sur les évolutions législatives de 2015 et 2019
- Conseiller les représentants légaux afin d'anticiper des problématiques telles que l'incapacité, le décès ou encore la séparation des parents
- Donner des conseils rédactionnels en fonction des actes à recevoir

## Contenu :

---

### I- Le mineur et le devoir de conseil du notaire

A/ Protection des mineurs et déjudiciarisation des régimes

Régime de protection unique : l'administration légale

La jouissance légale

La tutelle

B/ Protection des mineurs en cas d'incapacité ou du décès des parents

Mandat de protection future pour autrui

La désignation d'un tuteur par testament

La désignation d'un tiers administrateur (art 384 CC)

### II- Déjudiciarisation des actes et nouveau rôle du notaire

Le mineur et le droit des successions et des libéralités

Le mineur et le droit des sociétés

Le mineur et le droit de la vente

Le mineur et le contrat d'assurance vie

La protection du mineur en situation de handicap

## Nombre minimum et maximal de bénéficiaires :

---

Le nombre minimum de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 12.

Le nombre maximal de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 30.

## Prérequis :

---

Maîtrise des règles fondamentales en droit de la famille et droit immobilier

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation